



DDE
Case postale 3962
1211 Genève 3

Association pour le développement de
l'économie régionale (ADER)
Madame Sandrine de Kermel, Présidente
Chemin de l'Ancien-Péage 2
1290 Versoix

700048-2020

Genève, le 30 mars 2020

Concerne : Pandémie du Covi-19 et soutien aux entreprises

Madame la Présidente,

Votre courrier du 19 mars 2020 m'est bien parvenu et son contenu a retenu ma meilleure attention.

Les mesures de confinement prises par le Conseil fédéral pour protéger la population ont entraîné un effondrement de l'activité des indépendant-e-s et des entreprises suisses. Conscient, au travers de mes échanges permanents avec les entrepreneur-e-s, que la crise inédite relative à la pandémie du coronavirus remettait durablement en cause la viabilité des entreprises, j'ai engagé une action politique pour répondre rapidement aux inquiétudes exprimées.

Le Conseil d'Etat est intervenu auprès du Conseiller fédéral chargé du département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) pour qu'il élargisse le périmètre des bénéficiaires des prestations liées aux réductions d'horaire de travail (RHT) et aux allocations pour perte de gain (APG). Le périmètre des RHT et des APG s'est récemment élargi. Les RHT sont désormais ouvertes aux cadres dirigeants, aux apprenti-e-s et aux personnes ayant un contrat de durée déterminée. Concernant les APG, les personnes exerçant une activité indépendante qui subissent une perte de gain due aux mesures prises par le gouvernement fédéral seront indemnisées dans les cas suivants: fermeture des écoles (enfants de moins de 12 ans et sous certaines conditions); quarantaine ordonnée par un médecin; et fermeture d'un établissement géré de manière indépendante et ouvert au public (cf. Ordonnance 2 COVID-19, art. 6 al. 1 et 2).

Par ailleurs, sensible aux effets de la crise sur les revenus des contribuables (personnes physiques et morales), le Conseil d'Etat a pris la décision, le 23 mars 2020, de prolonger d'office les délais fixés par l'administration fiscale cantonale jusqu'au 31 mai 2020.

A noter que j'ai également initié une augmentation des prestations de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), qui peut désormais accorder des avances de liquidités sous forme de prêts

directs, sans intérêt, ni garantie, et remboursables sur 7 ans. L'enveloppe totale, votée par le Grand Conseil le 13 mars 2020, à disposition de l'ensemble des entreprises genevoises, s'élève à 50 millions de francs.

Afin de contribuer au soulagement des charges fixes des entreprises du canton, un protocole d'accord a été signé entre l'Etat de Genève et les représentants des milieux immobiliers qui se sont engagés à considérer avec attention les demandes de report de loyer dues aux difficultés relatives à l'épidémie du coronavirus.

Nonobstant la rapidité avec laquelle des mesures concrètes ont pu être mises en place par les autorités, je reste préoccupé par le fait qu'un nombre important d'entrepreneur-e-s ne bénéficie pas ou insuffisamment des RHT et des APG. De surcroît, la solution des prêts aux entreprises, que ce soit au niveau fédéral via les banques ou au niveau cantonal via la FAE, contribue à augmenter l'endettement des entrepreneur-e-s, ainsi que celui des PME, et n'est donc pas totalement satisfaisante.

Par conséquent, l'Etat a lancé, lundi 30 mars 2020, une initiative inédite avec la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), la Chambre de l'économie sociale et solidaire (APRÈS-GE) et la Fédération des entreprises romandes Genève (FER Genève). Cette initiative vise à obtenir du Conseil fédéral le renforcement des mesures d'aide, l'objectif étant d'étendre l'allocation pour perte de gain à l'intégralité des indépendant-e-s touché-e-s directement ou indirectement par la pandémie, au-delà de celles et ceux qui sont mentionné-e-s dans l'article 6 al. 2 de l'ordonnance fédérale 2 Covid-19 du 13 mars 2020, et de relever le plafond d'aides octroyées sous forme de RHT aux dirigeant-e-s de PME au niveau du plafond du gain maximum assuré par l'assurance chômage.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier et en espérant pouvoir compter sur votre soutien, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Courage,
et prenez soin de vous !*

Pierre Maudet